



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Gers  
Secrétariat général  
Service de l'appui territorial et de l'animation des politiques  
publiques**

**ARRÊTÉ MODIFICATIF  
fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers**

**Le préfet du Gers**  
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers ;
- VU** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2021 modifié le 27 décembre 2021 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers ;
- VU** l'avis favorable rendu par le comité technique de la préfecture du Gers le 8 novembre 2022 sur l'organisation du service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques ;

**CONSIDERANT** qu'un arrêté modificatif s'avère nécessaire pour modifier l'organisation du service en question ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**Article 1er** : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2021 modifié est modifié comme suit :

Le paragraphe suivant « Le service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques est constitué par :

- le bureau de l'appui territorial
- le bureau de l'animation des politiques publiques »

est remplacé par le paragraphe suivant :

« Le service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques »

Les autres dispositions de l'arrêté précité demeurent inchangées.

**Article 2** : L'annexe est modifiée pour ce qui concerne le service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques.

**Article 3** : Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**Article 4** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Auch, le 10 novembre 2022

Le préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'X' followed by a vertical line that curves slightly to the right at the bottom.

Xavier BRUNETIERE

**ANNEXE de l'arrêté préfectoral modificatif  
fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers**

**SECRETARIAT GENERAL**

**SERVICE DE L'APPUI TERRITORIAL ET DE L'ANIMATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES**

**Le chef de service  
L'adjoint au chef de service**

# SERVICE DE L'APPUI TERRITORIAL ET DE L'ANIMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

## Mission appui territorial

- Rôle de conseil auprès des collectivités territoriales pour l'élaboration des plans de financement prévisionnels
- Préparation des programmations annuelles de crédits : DETR, DSIL, fonds vert
- Instruction des dossiers de demandes de subventions de l'arrondissement d'AUCH sur la DETR et la DSIL
- Engagement des crédits DETR, FNADT, DSN (crédits spécifiques intempéries), fonds vert
- Instruction des demandes de paiement : DETR, DSIL, FNADT, DSN, fonds vert, établissement des services faits sur CHORUS et envoi des dossiers à la plate-forme CHORUS
- Instruction des dossiers intempéries et mise en œuvre de la procédure DSN
- BOP 147 Politique de la ville : engagement et paiement des subventions
- Suivi des dossiers financés et relance des bénéficiaires
- Préparation de la commission d'élus : bilan, diaporama, compte rendu
- Mise en œuvre de la feuille de route du contrôle interne financier (CIF)
- Concours apporté, le cas échéant, à la mission coordination et animation des politiques publiques

## Mission coordination et animation des politiques publiques

- Traitement et suivi des dossiers nécessitant une coordination interservices et organisation des réunions nécessaires avec les services concernés
- Traitement et suivi, à la demande du préfet et du secrétaire général, des dossiers à enjeux départementaux et/ou stratégiques (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, téléphonie mobile, politiques publiques prioritaires...)
- Suivi des contractualisations, dont les CRRTE (contrats de ruralité et de transition écologique), avec les maquettes financières annuelles ...
- Suivi des dossiers de bilatérales préfet ou secrétaire général (Président Conseil Départemental, maire d'Auch etc.)
- Établissement du rapport annuel d'activité des services de l'État
- Secrétariat du collège des chefs de services
- Secrétariat du CODIR
- Préparation des dossiers CAR et des pré-CAR
- Suivi de la déclinaison territorialisée du plan de relance : secrétariat et préparation des divers comités, suivi de la parution des appels à projets, accompagnement des porteurs de projets publics et privés
- Suivi de la délégation territoriale de l'ANCT : préparation des réunions de pilotage (Comité de développement territorial, comité local de cohésion territoriale...), suivi des demandes d'accompagnements ANCT
- Concours apporté, le cas échéant, à la mission ruralité placée auprès de Mme la sous-préfète de Mirande
- Concours apporté, le cas échéant, à la mission appui territorial
- Préparation de dossiers pour l'ensemble du SATAPP